



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR

☐ LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT☐ LA DESTRUCTION☒ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Dénomination (pour les personnes morales) : **SYNDICAT DES RIZICULTEURS DE FRANCE ET FILIERE (SRFF).**Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Bertrand MAZEL - PRESIDENT**Adresse : **Mas du Sonnailler N° 80 Rte de Gimeaux VC108**Commune : **ARLES**Code postal **13200**Nature des activités : **Agriculture / Production céréalière : Production de Riz**Qualification : **Président du SRFF**

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1	<i>Phoenicopterus roseus</i>	Indéterminée	Individus de toutes classes d'âge.
	Flamants roses		
B2			
B3			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

Protection de la faune ou de la flore ☐Sauvetage de spécimens ☐Conservation des habitats ☐Inventaire de population ☐Etude écoéthologique ☐Etude génétique ou biométrique ☐Etude scientifique autre ☐Prévention de dommages à l'élevage ☐Prévention de dommages aux pêcheries ☐**Prévention de dommages aux cultures** ☒Prévention de dommages aux forêts ☐Prévention de dommage aux eaux ☐Prévention de dommages à la propriété ☐Protection de la santé publique ☐Protection de la sécurité publique ☐Motif d'intérêt public majeur ☐Détention en petites quantités ☐Autres ☐Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Effarouchement par moyens visuels, pyrotechniques, lumineux et sonores .****Il s'agit d'éloigner des champs de riz les populations de flamants roses par effarouchement pendant la période de germination/croissance du riz, soit du 1^{er} avril au 30 juin pour éviter les dégâts dus au passage de cette espèce grégaire sur la production rizicole. Le territoire concerné porte sur 146 000 ha situés au Sud-Ouest du département des Bouches-du-Rhône et et Sud-Est du département du Gard, sur l'aire d'éligibilité de l'IGP riz de Camargue.**

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(Renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT

Capture définitive ☐

Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire ☐avec relâcher sur place ☐avec relâcher différé ☐

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Capture manuelle ☐Capture au filet ☐Capture avec épuisette ☐Pièges ☐

Préciser :

Autres moyens de capture	☐	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :		
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :		
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :		
.		
Suite sur papier libre		

D2. DESTRUCTION*		
Destruction des nids	☐	Préciser : ...
Destruction des oeufs	☐	Préciser : ...
Destruction des animaux	☐	Par animaux prédateurs ☐ Préciser : Par pièges létaux ☐ Préciser : Par capture et euthanasie ☐ Préciser : Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction	☐	Préciser : ...
Suite sur papier libre		

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*		
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	☐	Préciser : rapaces
Utilisation d'animaux domestiques	☐	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	☒	Préciser : projecteurs, gyrophares, lampes à éclat, fusil-laser
Utilisation d'émissions sonores	☒	Préciser : enregistrements sonores, canons effaroucheurs
Utilisation de moyens pyrotechniques	☒	Préciser : fusées sifflantes, crépitantes et détonantes lancées avec des pistolets lance-fusées ou fusils de chasse homologués à cet effet
Utilisation d'armes de tir	☒	Préciser : Fusil de chasse à canon lisse
	☒	Pour le tir de fusées sifflantes et crépitantes/pistolet.
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	☒	Préciser : Epouvantails intermittents. Drones effaroucheurs

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *		
Formation initiale en biologie animale	☐	Préciser :
Formation continue en biologie animale	☐	Préciser :
Autre formation.....	☒	Préciser : Ce sont les riziculteurs eux-mêmes qui pratiquent l'effarouchement.

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION		
De la date de publication au RAA de la préfecture de l'autorisation au 30 juin 2026. ou la date : 01/04 AU 30/06/2026		

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION		
Régions administratives : Régions Sud et Occitanie Départements : Gard et Bouches-du-Rhône Communes : (13) Arles, Stes Maries de la Mer, Fontvieille, Tarascon, Port St Louis du Rhône (30) Aigues-Mortes, Beaucaire, Bellegarde, Fourques, Nîmes, St Gilles, Vauvert, St Laurent d'Aigouze, Le Cailar, Le Grau du roi, Aimargues, Bagnols-sur-Cèze, Générac ; Garons, Lédénou		

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE		
Relâcher des animaux capturés	☐	Mesures de protection réglementaires..... ☐
Renforcement des populations de l'espèce	☐	Mesures contractuelles de gestion de l'espace..... ☒
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :		
Dispositif de surveillance, Plan de Gestion, Programme de plantation et limitation de l'attractivité des rizières.		
.		

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION		
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Compte rendu/bilan et plan de gestion de l'effarouchement 2024-2026		

* cocher les cases correspondantes		
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Arles Le 19/03/2026	
	Signature du responsable légal et tampon de l'établissement.	

